

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

JCT/IC/NL – N° VILLE_2019DL063

Date de convocation : 20 juin 2019

Affichage du compte-rendu : 4 juillet 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : SUBVENTION 2019 - Comité de Jumelage

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Dominique BABE, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Annie BERTON, Maurice DUMONTET, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry BUTIN (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Cécile TOURNIER (donne pouvoir à Jean-Claude TALBOT), Joël CAS (donne pouvoir à Annie BERTON), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Sylviane STRETTI), Guy PENDARIES (donne pouvoir à Réjane CLOUPET)

Excusés / absents : Michel MALTRAIT, Souade KACI, Lilian MORINON, Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Yves MONTANGERAND

Rapporteur : Danièle POTIRON

Pour mémoire, par délibérations du 7 février 2019, le conseil municipal a voté le Budget Primitif 2019, ainsi que la majeure partie des subventions 2019.

Il est également proposé au conseil municipal d'attribuer au Comité de Jumelage la somme suivante :

IMPUTATION BUDGÉTAIRE	ASSOCIATIONS	MONTANT (en €)
-----------------------	--------------	----------------

65 025 6574	Comité de jumelage	2 927,00
	TOTAL	2 927,00

L'inauguration de la mairie organisée le 15 septembre 2018 a été un moment important pour la commune.

A cette occasion, 40 Corbettesi ont participé à cet événement au nom des liens qui unissent Corbas et Corbetta. Ils ont été pleinement associés aux festivités avec notamment le dévoilement d'une plaque et la plantation d'un cyprès italien en l'honneur du jumelage des deux communes.

Cette venue a engendré des frais de repas pour le Comité de Jumelage pour un moment total de 2 927 euros. Il est proposé de leur rembourser.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement du montant de la subvention précisée ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget 2019 au chapitre 65, fonction 025 et compte 6574 ;
- **AUTORISE** le maire à établir et signer tous les actes et documents nécessaires au versement de cette subvention.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.